

**FO05**



**UNION DEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES**

**PRESENTATION REFORME DU  
REGIME DE RETRAITE**

**ARGUMENTS /CONTRE ARGUMENTS**

# **Le déficit du système de retraite atteindrait 12 milliards d'euros si rien n'est fait ?**

- Le Rapport du conseil d'Orientation des retraites contredit cette allégation de la 1<sup>ere</sup> Ministre Borne : *« Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021 malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023 et reviendrait à l'équilibre après 2030. Ces résultats ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».*
- **Le financement est grevé de l'ordre de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations employeur.**

# **Ce projet de réforme améliorerait les petites retraites ?**

Les « petites retraites » selon Mme Borne **seraient revalorisées à hauteur de 1200€**. Ceci représente une pension supérieure au **seuil de pauvreté qui est fixé à 1128€**.

L'augmentation est infime alors que l'inflation ne cesse d'augmenter...

**OUI MAIS : pour en bénéficier, il faudra avoir cotisé 172 trimestres !**

## **Ce que nombre de salariés n'auront pas !**

Les femmes seront particulièrement touchées car beaucoup ont subi des périodes de temps partiel. Les personnes ayant des périodes de chômage et de précarité avec des carrières hachées seront aussi impactées.

# **La Pénibilité serait mieux prise en compte**

**FAUX !**

Les 3 nouveaux critères, facteurs de risques permettant de partir plus tôt ont été supprimés par Macron en octobre 2017 (passage du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P) par le passage au Compte Personnel de Prévention (C2P).

**Le 4<sup>e</sup> critère de l'exposition aux produits chimiques dangereux n'est toujours rétabli !**

# **Le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans permettrait de ramener le système à l'équilibre.**

Aujourd'hui 1 salarié sur 2 qui prend sa retraite n'est plus en emploi !

Il est en situation de chômage, ou bien arrêt maladie, en invalidité ou bénéficie des minimas sociaux. la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), a communiqué en 2019 qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 années induirait une augmentation des dépenses de prestations sociales hors retraite et assurances chômages, de l'ordre de **3,6 milliards d'euros concentrée sur les personnes de 62 et 63 ans**. Les dépenses de pensions d'invalidité augmenteraient le plus, de l'ordre de **1,8 milliard d'euros avec une augmentation du nombre de bénéficiaires (+160 000 personnes)**. Les dépenses de prestations de solidarité augmenteraient d'environ **830 millions d'euros** et les indemnités journalière de la sécurité sociale versées au titre des **Accidents du Travail et maladies professionnelles de 970 millions d'euros**. Source Union Confédérale des Retraités FO Conséquences financières d'un décalage de 2 ans du départ à la retraite : **Hausse des dépenses hors retraites de l'ordre 0,2 points de PIB** pour une économie sur les dépenses de retraite évaluée au maximum à 0,6 points de PIB (Circ. Confédérale N°153-2022).

# QUI SERA CONCERNE PAR LA REFORME ?

- Génération née entre le 1er janvier et le 31 août 1961 : 62 ans (168 trimestres)
- Entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961 : 62 ans et trois mois (169 trimestres)
- Génération 1962 : 62 ans et 6 mois (169 trimestres)
- Génération 1963 : 62 ans et 9 mois (170 trimestres)
- Génération 1964 : 63 ans (171 trimestres)
- Génération 1965 : 63 ans et 3 mois (172 trimestres)
- Génération 1966 : 63 ans et 6 mois (172 trimestres)
- Génération 1967 : 63 ans et 9 mois (172 trimestres)
- Génération 1968 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1969 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1970 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1971 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1972 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1973 : 64 ans (172 trimestres)

# CHIFFRES CLES

- 64 ans : Espérance de vie moyenne en bonne santé pour les femmes
- 63 ans : Espérance de vie moyenne en bonne santé pour les hommes
- 62,8 ans : Âge moyen de départ à la retraite
- 61 ans : En 2021 moins de la moitié de ces personnes sont en emploi, 25 % en retraite anticipée et 25 % sans emploi ni retraite.
- 23 ans : Durée moyenne de la retraite en 2030 suite à la réforme. La durée était de 25,5 avant la réforme Sarkozy.
- 72 % : Pourcentage des français ne trouvant pas nécessaire de reporter l'âge de départ
- 50% : Nombre de personnes liquidant leur retraite qui ne sont plus dans l'emploi mais sont au chômage, en arrêt maladie, invalidité ou bénéficiaire des minimas sociaux.

# HISTORIQUE DES REFORMES DU REGIME DE RETRAITE

- 1945 : Création sécurité sociale, retraite pleine à 65 ans / 30 annuités
- 1972 : Passage à 37,5 annuités (150 trimestres)
- 1982 : Mitterrand instaure la retraite à 60 ans /37,5 annuités
- 1993 : Balladur allonge progressivement la durée de cotisation à 40 annuités / 160 trimestres
- 2003 : Fillon allonge la durée de cotisation à 41 ans (164 trimestres)
- 2007 : Bertrand aligne les régimes spéciaux sur le privé
- 2010 : Woerth allonge la durée de cotisation à 41,5 ans (166 trimestre) et le report de la retraite à taux plein à 67 ans
- 2014 : Tourraine allonge progressivement la durée de cotisation à 172 trimestres





# **TOUS MOBILISES LE 19 JANVIER !**



- Contre le projet de réforme des retraites du gouvernement
  - Contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite
    - Contre l'allongement de la durée de cotisation
  - Contre la remise en cause des régimes spéciaux

**LE 19 JANVIER RASSEMBLEMENT  
DEVANT LA PREFECTURE DE GAP A 10H**